DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En diminuant les accidents du travail et les maladies professionnelles, vous allez :

→ **réduire l'absentéisme et ses conséquences** sur la bonne marche de l'entreprise ;

→ **rendre le métier plus attractif** en améliorant les conditions de travail et en diminuant les contraintes physiques ;

→ **améliorer la performance** de votre entreprise.

De plus, vous vous mettrez en conformité avec les exigences réglementaires et vous contribuerez à la réduction des cotisations sociales de la profession.

→ Des actions de prévention uniquement centrées sur les conducteurs ne sont pas des solutions durables.

→ Il n'existe pas de recettes toutes faites car chaque transporteur a ses spécificités.

→ Le dialogue avec les salariés est un gage de réussite pour réduire les accidents de travail.

→ Il existe des bonnes pratiques professionnelles et des solutions de terrain à mettre en œuvre pour progresser.

DES OUTILS POUR PASSER À L'ACTION

Rendez-vous sur :
www.inrs.fr/trm

Vous y trouverez :
→ toutes les informations et les outils pratiques pour vous aider à mener des actions de prévention dans votre entreprise.

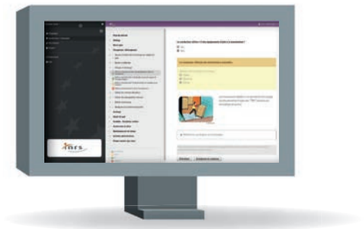

→ OiRA transport routier, un outil informatique en ligne simple et gratuit pour réaliser l'évaluation des risques professionnels :

- connaître les mesures de prévention adaptées à votre métier ;
- éditer et mettre à jour votre document unique (DU) ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.

→ Une gamme complète de fiches et de brochures sur les sujets opérationnels :

- choix des équipements de sécurité lors de l'achat de tracteurs, remorques, porteurs, bennes... ;
- arrimage des charges ;
- solutions employeurs/salariés.

Institut National de Recherche et de Sécurité

Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6193 • 1re édition (2014) • mise à jour mai 2016 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2161-1

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés !

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SANTÉ ET SÉCURITÉ RIMENT AVEC RENTABILITÉ

Pression économique, concurrence toujours plus forte, évolutions de la réglementation… Les difficultés que rencontrent les entreprises du transport routier de marchandises (TRM) sont bien réelles. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier la santé et la sécurité des salariés.

Pour chaque accident, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés. Les conséquences peuvent être graves et coûter cher : absentéisme, climat social dégradé, camion immobilisé, recrutement en urgence d'un conducteur de remplacement, retard dans le planning, réorganisation des tournées, mauvaise image de l'entreprise, pénalités de retard…

DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES :

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL SONT :

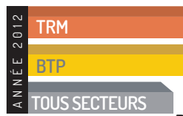

COMPARAISON DES INDICES DE FRÉQUENCE — **PLUS FRÉQUENTS**

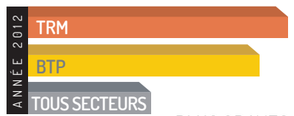

COMPARAISON DES TAUX DE GRAVITÉ — **PLUS GRAVES**

COMPARAISON DES TAUX DE COTISATION AT/MP — **COÛTENT PLUS CHER**

Source CNAMTS

PLUS DE

1 700 000

À CAUSE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE MALADIES PROFESSIONNELLES

SOIT **70**

PLUS DE

5 % DE LA MASSE SALARIALE DES TPE

SONT CONSACRÉS AUX COTISATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES POUR INDEMNISER LES VICTIMES.

3 principales situations à l'origine d'accidents

MONTÉES ET DESCENTES
de la cabine et de la remorque

INTERVENTIONS SUR LE VÉHICULE À L'ARRÊT
→ Ouverture et fermeture des portes, bâchage-débâchage, arrimage…

CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DE MARCHANDISES
Les manutentions manuelles représentent :
→ 1 accident du travail sur 3 dans le transport ;
→ la 1re source de pénibilité citée par les conducteurs.

9 ACCIDENTS SUR **10** ONT LIEU VÉHICULE À L'ARRÊT

1 ACCIDENT SUR **10** A LIEU SUR LA ROUTE

Passez à l'action en 3 étapes

→Dialoguez…

- **avec vos conducteurs** pour comprendre leurs difficultés au quotidien lors de leurs interventions chez les clients et sur leurs véhicules ;
- **avec vos chargeurs** pour établir avec eux des protocoles de sécurité pertinents.

→Anticipez les risques

Lors de l'achat de nouveaux véhicules (tracteurs, remorques, porteurs), vérifiez qu'ils possèdent les équipements de sécurité nécessaires :

- interrogez votre concessionnaire sur les équipements de sécurité de base et optionnels ;
- choisissez ceux qui ont fait leurs preuves en matière de prévention des risques.

→Mettez à disposition de vos conducteurs des équipements qui facilitent les opérations de manutention des marchandises.